YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

ARRETE N° 2000/24
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant le stationnement des véhicules au droit de la propriété sise 1 rue Charles de Gaulle.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de mise en sécurité de la toiture de la propriété 1, rue Charles de Gaulle qui seront effectués par l'entreprise BOCHARD 94420 LE PLESSIS TREVISE, pour le compte du Syndic CAPITALES ILE-DE-FRANCE,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers au droit du n° 1 rue Charles de Gaulle, et ce, du lundi 14 au vendredi 18 février 2000,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit rue Charles de Gaulle entre la rue Camille Guérin et la rue de l'Abbaye.

Article 2 : le cheminement des piétons sera balisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 3 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, seront fournies par les services techniques municipaux, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux selon les dispositions du Code de la Route en vigueur relatives aux chantier des travaux publics.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 4 février 2000

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

REÇU LE
- 8 FEV. 2000

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 20

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE